

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 17 juin 2019

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI

La stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté, annoncée par le Président de la République le 13 septembre 2018, entend s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Le fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, abondé par la loi de finances pour 2019, vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent dans le cadre de leurs compétences sociales, par une convention conclue entre l'État et le département. Lors de la session du Conseil départemental de Loir-et-Cher ce lundi 17 juin, le Président, Nicolas Perruchot a présenté les engagements du département en faveur de la lutte contre la pauvreté. Une convention d'appui a été signée à l'issue de cette session, par le Président du conseil départemental, et le Préfet de Loir-et-Cher.

Via cette convention, le département et l'état s'entendent sur des engagements qui constituent le socle commun, adossé à des indicateurs de réalisations et de résultats :

- Accompagner la sortie des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- Améliorer l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active ;
- Généraliser les démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité et de référent de parcours.

Une seconde partie des financements porte sur des projets à l'initiative du département qui s'inscrivent dans les orientations de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté :

- Prévention des expulsions locatives,
- Lutte contre les freins majeurs à l'insertion professionnelle : mobilité et garde d'enfants,
- Transport solidarité santé,
- Fonds de restauration scolaire,
- Petits déjeuners offerts aux enfants les plus défavorisés.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cette contractualisation se traduit par l'adoption d'une convention d'un montant de 312 957,80 euros,

Pour aller plus loin, le département a souhaité inscrire dans la convention ses projets volontaristes phares :

- Déploiement de la brique formation dans le module Job41,
- Déploiement d'un outil informatique permettant le suivi du parcours de l'allocataire RSA

Il s'engage politiquement et financièrement de manière notable dans cette stratégie de lutte contre la pauvreté, à hauteur de 1,1 M€. Il s'agit de l'engagement le plus important de la région, l'engagement des autres départements étant en moyenne équivalent à celui de l'État.

Le département sera présenté comme un exemple de conseil départemental très investi dans la stratégie pauvreté le 26 juin, à l'occasion de la conférence régionale de la stratégie.